



Gold In Home™ 5 Year Furniture Protection Plan

YOUR SERVICE AGREEMENT NUMBER IS:
VOTRE NUMÉRO DE CONTRAT DE SERVICE EST:
GSRE-FR

- Keep this Protection Plan and your original sales invoice in a safe place.
- Any stain or damage must be reported to Guardsman within five (5) business days of the date that the stain or damage occurred. Notify Guardsman by filing a Service Request at guardsman.com, or by calling (877) 584-GOLD.
- Si usted necesita un plan de protección en español, favor llámanos al (877) 584-GOLD.

SERVICE CONTRACT:

This Five (5) Year Guardsman Gold In Home Furniture Protection Plan (“Protection Plan”) is a service contract between you (the original purchaser), the consumer, and The Valspar Corporation, through its Guardsman business unit (“Guardsman”), 4999 36th Street, Grand Rapids, MI 49512, the administrator-provider-seller of this service contract.

1. If a stain or damage listed in the “What Is Covered” section occurs during the term of this Protection Plan, Guardsman agrees to provide Service (“Service”) as outlined in the “SERVICE PROCEDURES” section of this Protection Plan.
2. This Protection Plan is not a cleaning or maintenance contract, insurance policy, or your original manufacturer warranty.
3. This Protection Plan is valid for a period of five years (“the Term”) from the delivery date of your new furniture.
4. This plan covers new furniture up to a maximum \$30,000 in retail value.
5. This plan is only valid for new furniture that was purchased at the same time as this Protection Plan, and appears on the sales receipt as such.
6. This Protection Plan is non-transferable and not renewable.
7. You must retain this Protection Plan and the sales receipt for both the furniture and this Protection Plan.

WHAT IS COVERED:

This Protection Plan provides Service for any of the following, except for what is listed in the “WHAT IS NOT COVERED” section of this Protection Plan:

Fabric, Leather, Nubuck & Vinyl Upholstered Furniture:

1. Any household stain.
2. Any puncture, cut, tear, and rip from a single incident.
3. Any burn from a single incident.
4. Frames, springs and the following mechanisms, if they were covered by an original manufacturer warranty that has since expired: sleeper, reclining, inclining, heating, and vibrating.

Wood and Other Hard Surface Furniture:

1. Any household stain.
2. Any liquid mark or ring.
3. Breakage.
4. Any scratch, gouge or chip from a single incident.
5. Any burn or heat mark from a single incident.
6. Checking, cracking, bubbling, or peeling of finish from a single incident.
7. Any chip, scratch or breakage of glass or mirrors.
8. Loss of silvering on mirrors.

8694FRC 01/07

REQUIREMENTS FOR REQUESTING SERVICE:

Failure to meet any of the following requirements can result in a denial of Service under this Protection Plan.

The furniture must have been delivered and installed soil-free and damage free from the store where it was purchased. You must have performed all routine and preventative maintenance, as recommended by the manufacturer.

1. **Any stain or damage must be reported to Guardsman within five (5) business days of the date that the stain or damage occurred. Notify Guardsman by calling (877) 584-GOLD, or by filing a Service Request at guardsman.com.**
2. If a spill occurs, simply blot with a clean, dry cloth. If you attempt to clean a spill, you must follow the cleaning methods recommended by the furniture manufacturer, which is to include pre-testing any product in a hidden area.
3. Complete and return the Service Request Form.
4. Provide Guardsman with a copy of the sales receipt and a copy of this Protection Plan within 30 days after reporting your stain or damage.

LEATHER IDENTIFICATION

There are many different leather types available. Please reference the chart below that identifies which types of leather are eligible for Service under this Protection Plan. This Guardsman Protection Plan does not cover any type of leather that is non-colorfast.

LEATHER TYPES:	Covered under this Protection Plan
Aniline Leather (Unfinished): Is leather that has been treated with an aniline dye, but does not have other pigmented finishes applied.	Yes
Semi-Aniline Leather: Is an aniline leather that has a thin layer of pigmented coating that does not fully seal the pores of the leather’s surface.	Yes
Finished: Is an aniline leather that has a been treated with a surface application to color, protect, or mask imperfections.	Yes
Nubuck: Is a top grain aniline leather that has been buffed to give a nap effect.	Yes
Pull-Up (Waxed): Is a full aniline leather that has an oil or wax surface.	Yes
Exotic: Are any non-bovine hide or any hide embossed or heat stamped with special feature such as alligator, crocodile or ostrich patterns, and basket weave.	No
Suede: Process of raising fibers on flesh-side of hide to give a nap effect by buffing.	No

SERVICE PROCEDURES:

If Guardsman determines that the reported stain or damage is covered under this Protection Plan, Guardsman will perform one or more of the following:

- Guardsman may provide a cleaning kit or advice on how to remove the stain.
- Guardsman may dispatch an authorized technician to remove the stain or repair the damaged area.
- Guardsman may replace all or part of the affected area, the component, or piece of furniture. Dye lots vary and furniture may fade over time, so replacements may not exactly match the color of non-replaced areas. Replacement will terminate this Protection Plan on that area, component, or piece of furniture.
- Guardsman may arrange a store credit at the Store in an amount equal to the original purchase price of the affected piece of furniture (“Reselection”). Sectionals, dining chair groups, chair and ottoman sets, or identical items with the same “SKU” number will be considered a single item for purposes of Reselection. Your Reselection store credit is only valid for 60 days after notification by Guardsman. Reselection will terminate this Protection Plan on that piece of furniture.
- Guardsman may offer a settlement amount up to the original purchase price of the furniture. A settlement will terminate this Protection Plan on that piece of furniture.
- If the particular store location where you originally purchased your furniture (“Store”) has closed, no longer carries Guardsman as a supplier, changed ownership, or has stopped selling new furniture since your purchase, Guardsman will give you a refund of the original purchase price of this Protection Plan.

FABRIC CLEANING CODES

Fabric Cleaning Codes on upholstered furniture can be found on the manufacturer’s ID tag. Always follow the manufacturer’s recommended cleaning methods, and pre-test any product in a hidden area for colorfastness of fabric. This Guardsman Protection Plan does not cover any type of fabric that is non-colorfast.

FABRIC TYPES:	Covered under this Protection Plan
“W” or “WS” Cleaning Code: Fabrics with this cleaning code can be spot cleaned with a water-based cleaner.	Yes
“S” or “WS” Cleaning Code: Fabrics with this cleaning code can be spot cleaned using a solvent-based cleaner.	Yes
“X” Cleaning Code: Fabrics with this cleaning code can only be vacuumed and cannot be cleaned with any type of cleaner.	No

WHAT IS NOT COVERED: *This Protection Plan provides no service or benefit for any of the following:*

General

- Any stain or damage that is not specifically listed under the section titled “WHAT IS COVERED”.
- When the actions listed in the “REQUIREMENTS FOR SERVICE” have not been followed.
- Any accumulation of stains or damage, including stains, damage, or a soil build up that occurs from repeated use rather than from a particular incident.

Ineligible Furniture & Components

- Furniture sold with stains or damage prior to delivery (“asis”).
- Ready To Assemble furniture (RTA).
- Customer’s Own Material (COM) items.
- Stains or damage to suede or exotic leathers.
- Stains or damage to split-grain leather hides used in seat cushions, back cushions, or arm areas.
- Stains or damage to “X” cleaning code fabrics and non-colorfast fabrics and leathers (fabric or leather that loses color when cleaned according to the manufacturer’s cleaning instructions).
- Components integrated into furniture, including clock mechanisms, refrigerators, lighting or other electrical components that are not included in the “What Is Covered” section.

Improper Maintenance, Care or Misuse

- Stains or damage on furniture that has not been properly cared for or maintained, as per your manufacturer’s warranty.
- Stains or damage resulting from the improper use or misuse of furniture, including the use of furniture beyond the purpose for which it had been designed.
- Stains or damage caused by or resulting in mold or mildew.
- Stains or damage, including color loss or color change, caused by cleaning methods other than those recommended by the furniture manufacturer.
- Stains or damage caused by animals, except pet bodily fluid stains. However, repetitive bodily fluid stains are considered preventable occurrences and will not be eligible for Service.
- Stains or damage caused by extensive intentional activities.
- Stains or damage due to extensive activities, including but not limited to cuts, rips, tears and ink, paint, crayon, marker, or pencil damage.
- Furniture that shows signs of infestation, including but not limited to insects, termites, cockroaches, and rodents.

Manufacturer Quality Issues

- Seam separation (an upholstery seam that comes unstitched or unglued), stress tear (tearing or ripping of upholstery within one-half inch of and parallel to the seam line), or fabric flaws.
- Fading, color loss or color change.
- Loss of foam and/or innerspring resiliency (including body impressions).
- Cracking and peeling of leather or vinyl.
- Natural leather markings such as, but not limited to, scars, insect bites, brand marks, and wrinkles.
- Damage resulting from defects in materials or workmanship.

Non-Household Environments

- Stains or damage that occur during any delivery or installation process, or before the furniture is delivered to your residence.
- Stains or damage that occur while the furniture is not located within your residence.
- Stains or damage that occur while the furniture is in storage, or being moved to or from storage, or between residences.
- Furniture that is, or has been, used for commercial, institutional, or rental purposes, including daycare.

Wear & Tear Caused By Repeated Use (over time)

Damage caused by wear such as, but not limited to, the following:

- Scuffing or other surface abrasions.
- Pilling or fraying of fabric.

Miscellaneous

- Odors.
- Stains or damage covered under any manufacturer’s warranties, or under any homeowner’s, renter’s, or other insurance policy.
- Stains or damage caused by structural problems, including but not limited to, skylights, roofs, or water pipes.
- Stains or damage caused by appliance malfunctions, including but not limited to, air conditioners and water heaters.
- Stains or damage caused by fire, smoke, flood, or other natural disaster.
- Stains or damage caused by theft, vandalism, or as a result of any other illegal activity.
- Stains or damage caused by independent contractors such as, but not limited to, maintenance personnel, painters, or other repair or contractor services.

OBLIGATIONS OF THE PROVIDER UNDER THIS SERVICE CONTRACT ARE BACKED ONLY BY THE FULL FAITH AND CREDIT OF THE PROVIDER (GUARDSMAN) AND ARE NOT GUARANTEED UNDER A SERVICE CONTRACT REIMBURSEMENT INSURANCE POLICY. NO EXPRESS WARRANTY OF FITNESS OR EXPRESS WARRANTY OF ANY OTHER NATURE IS GRANTED HEREIN. NO ONE IS AUTHORIZED TO ASSUME FOR GUARDSMAN ANY LIABILITY IN CONNECTION WITH THE SALE OF THIS PROTECTION PLAN. THE DURATION OF ALL IMPLIED WARRANTIES IS LIMITED TO A FIVE-YEAR PERIOD FROM THE DELIVERY DATE OF THE ORIGINAL FURNITURE. YOUR RIGHTS UNDER THIS SERVICE CONTRACT ARE YOUR EXCLUSIVE REMEDIES FOR ANY FAILURE OF THIS PROTECTION PLAN TO COMPLY WITH ANY EXPRESS OR IMPLIED WARRANTY. GUARDSMAN SHALL NOT BE LIABLE IN EITHER TORT OR CONTRACT FOR ANY LOSS OR DAMAGE, WHETHER DIRECT, CONSEQUENTIAL, OR INCIDENTAL, ARISING OUT OF ANY BREACH BY GUARDSMAN OF ANY EXPRESS OR IMPLIED WARRANTY.

Some states do not allow limitations on how long any implied warranty lasts, so the above limitation may not apply to you. Some states do not allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, so the above limitation or exclusion may not apply to you. This Service Contract gives you specific legal rights, and you may also have other rights which vary from state to state.

You have the right to return this Protection Plan for a refund of the purchase price within thirty (30) days after delivery of the Protection Plan to you. Upon the expiration of the thirty (30) days referenced above, this Protection Plan may be returned, if Guardsman is unable to provide Service under this protection plan, for a full refund for the following reasons: 1. if the particular store location in which the furniture was purchased (“Store”) has closed; 2. the Store no longer carries Guardsman as a supplier; 3. the Store has changed ownership; or 4. the Store has stopped selling new furniture since the date of the purchase.

STATE PROVISIONS:

TEXAS RESIDENTS ONLY: Unresolved complaints concerning a registrant or questions concerning the regulation of service contract providers may be addressed to the Department of Licensing and Regulation at P.O. Box 12157 Austin, Texas.

CALIFORNIA RESIDENTS ONLY:

1. Valspar Corporation is the Obligor, Provider and Seller. Valspar Industries LLC is the Administrator of the Plan.
2. Any incidental payment of indemnity made pursuant to this Protection Plan is limited to \$250 per year.
3. The contract shall be cancelable by the purchaser under the following conditions:

(A) Unless the contract provides for a longer period, within the first 60 days after receipt of the contract, or with respect to a contract covering a used motor vehicle without manufacturer warranties, a home appliance, or a home electronic product, within the first 30 days after receipt of the contract, the full amount paid shall be refunded by the seller to the purchaser if the purchaser provides a written notice of cancellation to the person specified in the contract, and if no Service Requests have been made against the contract. If a Service Request has been made against the contract either within the first 60 days after receipt of the contract, or with respect to a used motor vehicle without manufacturer warranties, home appliance, or home electronic product, within the first 30 days after receipt of the contract, a pro rata refund, based on either elapsed time or an objective measure of use, such as mileage or the retail value of any service performed, at the seller’s option as indicated in the contract, shall be made by the seller to the purchaser if the purchaser provides a written notice of cancellation to the person specified in the contract.

(B) Unless the contract provides for a longer period for obtaining a full refund, after the first 60 days after receipt of the contract, or with respect to a contract covering a used motor vehicle without manufacturer warranties, a home appliance, or a home electronic product, after the first 30 days after the receipt of the contract, a pro rata refund, based on either elapsed time or an objective measure of use, such as mileage or the retail value of any service performed, at the seller’s option as indicated in the contract, shall be made by the seller to the purchaser if the purchaser provides a written notice of cancellation to the person specified in the contract. In addition, the seller may assess a cancellation or administrative fee, not to exceed 10 percent of the price of the service contract or twenty-five dollars (\$25), whichever is less.

(C) If the purchase of the service contract was financed, the seller may make the refund payable to the purchaser, the assignee, or lender of record, or both.

4. The obligations under this Protection Plan are backed by a reimbursement policy issued by ACE American Insurance Company. Service Requests may be filed by calling (877) 584-4653.

SUGGESTED PURCHASE PRICE VALUE: \$1,000.00 or as Shown on Your Sales Receipt



Gold In Home™ Plan de Protection de Guardsman de 5 ans

- Conservez ce plan de protection de même que votre facture originale dans un endroit sûr.
- Toute tache ou tout dommage doit être rapporté à Guardsman dans les cinq (5) jours ouvrables à compter de la date où le problème est survenu. Avisez Guardsman en remplissant une requête de service à l'adresse www.guardsman.com ou en composant le (877) 584-GOLD.
- Si usted necesita un plan de protección en español, favor llámanos al (877) 584-GOLD.

CONTRAT DE SERVICE :

Ce Plan de protection Guardsman Gold In Home Furniture de cinq (5) ans (« Plan de protection ») est un contrat de service entre vous, (L'acheteur d'origine), le client et la société Valspar Corporation, représentée par son unité administrative Guardsman (« Guardsman »), sise au 4999 36th Street, Grand Rapids, Michigan 49512, l'administrateur-fournisseur-vendeur de ce contrat de service.

1. Si une tache ou un dommage tel que décrit à la section « CE QUI EST COUVERT » se produit durant le terme de ce plan de protection, Guardsman convient de fournir le service (« Service ») tel que décrit à la section « PROCÉDURES DE SERVICE » de ce plan de protection.
2. Ce plan de protection n'est pas un contrat d'entretien ou de nettoyage, une police d'assurance ni la garantie d'origine du fabricant.
3. Ce plan de protection est valide pour une période de cinq ans (« le Terme ») à partir de la date de livraison de vos nouveaux meubles.
4. Ce plan couvre l'ameublement neuf jusqu'à une valeur maximale de 30 000,00 USD au détail.
5. Ce plan est uniquement valide pour les meubles neufs qui ont été achetés au même moment que ce plan de protection et qui apparaissent sur le reçu d'achat en tant que tels.
6. Ce plan de protection n'est ni transférable ni renouvelable.
7. Vous devez conserver le plan de protection et le reçu d'achat relatif aux meubles et à ce plan de protection.

CE QUI EST COUVERT :

Ce plan de protection vous offre le service pour l'un ou l'autre des éléments suivants, à l'exception de ce qui est décrit à la section « CE QUI N'EST PAS COUVERT » de ce plan de protection.

Meubles à remboursement de tissu, cuir, nubuck et vinyle :

1. Toute tache domestique.
2. Toute perforation, coupure, déchirure et fente résultant d'un même incident.
3. Toute brûlure résultant d'un même incident.
4. Les cadres, ressorts et mécanismes suivants, s'ils étaient couverts par une garantie d'origine du fabricant qui est depuis expirée : mécanismes de couchette, de détente ou d'inclinaison, mécanismes chauffants et vibratoires.

Meubles de bois et autres surfaces dures :

1. Toute tache domestique.
2. Toute marque ou tout cercle laissé par un liquide.
3. Bris.
4. Toute égratignure, toute rayure ou tout éclat résultant d'un même incident
5. Toute brûlure ou marque de chaleur résultant d'un même incident
6. Fente, craquelure, bullage ou décollement d'un fini résultant d'un même incident.
7. Tout éclat, égratignure ou bris d'une vitre ou d'un miroir.
8. Perte de l'argenterie sur un miroir.

EXIGENCES RELATIVES À UNE REQUÊTE DE SERVICE :

Ne pas satisfaire à l'une des exigences suivantes peut résulter en un refus de service dans le cadre de ce plan de protection. Le meuble doit avoir été livré et installé exempt de taches et de dommage à partir du magasin où il avait été acheté. Vous devez avoir effectué tout entretien préventif et de routine recommandé par le fabricant.

1. **Toute tache et tout dommage doivent être rapportés à Guardsman dans les cinq (5) jours ouvrables à compter de la date où le problème est survenu. Avisez Guardsman en composant le (877) 584-GOLD, ou en remplissant une requête de service à l'adresse www.guardsman.com.**
2. En cas de renversement accidentel, épongez simplement à l'aide d'un chiffon propre et sec. Si vous essayez de nettoyer un renversement, vous devez suivre les méthodes de nettoyage recommandées par le fabricant du meuble, y compris un pré-test de tout produit utilisé sur une zone peu apparente.
3. Complétez et retournez le formulaire de requête de service.
4. Vous devez fournir à Guardsman une copie du reçu d'achat et une copie de ce plan de protection dans les 30 jours suivant le rapport de la tache ou du dommage survenu.

IDENTIFICATION DES CUIRS

Plusieurs types de cuirs sont proposés. Consultez le tableau ci-dessous pour identifier quels types de cuirs sont couverts par ce plan de protection. Ce plan de protection de Guardsman ne couvre aucun type de cuir qui n'est pas grand teint.

TYPES DE CUIR:	Couverts par ce plan de protection
Cuir aniline (non fini) : un cuir qui a été traité avec une teinture aniline, mais auquel aucun autre fini pigmenté n'a été appliqué.	Oui
Cuir semi-aniline : un cuir aniline qui possède une mince couche de revêtement pigmenté qui ne scelle pas entièrement les pores de la surface du cuir.	Oui
Fini : un cuir aniline qui a été traité en surface pour colorer, protéger ou masquer les imperfections.	Oui
Nubuck : c'est un cuir aniline à grain supérieur qui a été poncé pour lui donner un effet de velours.	Oui
Cuir étiré (ciré) : c'est un cuir aniline complet qui a reçu un traitement de surface à base de cire ou d'huile.	Oui
Exotique : tout cuir autre que bovin ou toute peau repoussée ou estampillée à la chaleur d'un motif particulier imitant l'alligator, le crocodile ou l'autruche ou nappé.	Non
Suède : procédé qui soulève les fibres côté chair d'une peau pour lui donner un effet de velours en le ponçant.	Non

PROCÉDURES DE SERVICE :

Si Guardsman détermine que la tache ou le dommage rapporté est couvert par ce plan de protection, Guardsman effectuera l'une ou plusieurs des actions suivantes :

- Guardsman peut fournir une trousse de nettoyage ou des conseils sur la façon d'enlever la tache.
- Guardsman peut envoyer un technicien agréé pour éliminer la tache ou réparer la zone endommagée.
- Guardsman peut remplacer en tout ou en partie la zone endommagée, les composants ou le meuble. Les lots de teinture varient et les meubles peuvent se décolorer avec le temps; les remplacements risquent par conséquent de ne pas correspondre exactement à la couleur des zones non remplacées. Le remplacement mettra fin à ce plan de protection pour cette zone, ce composant ou ce meuble.
- Guardsman peut obtenir un crédit en magasin dont le montant sera égal au prix d'achat du meuble endommagé (« Re-sélection »). Les meubles en sections, les groupes de chaises de salle à dîner, les ensembles fauteuils et ottoman et autres articles similaires possédant le même numéro de référence seront considérés comme un même article aux fins de re-sélection. Votre crédit de re-sélection en magasin est valide pour une période de 60 jours après avis de la part de Guardsman. La re-sélection mettra fin à ce plan de protection pour ce meuble en particulier.
- Guardsman peut offrir règlement allant jusqu'au prix d'achat du meuble. Un tel règlement mettra fin au plan de protection pour ce meuble en particulier.
- Si le magasin où vous avez acheté ce meuble (« Magasin ») est fermé, si Guardsman n'y est plus fournisseur, s'il a changé de propriétaire ou s'il a cessé de vendre des meubles neufs depuis votre achat, Guardsman vous remboursera le prix d'achat original de ce plan de protection.

CODES DE NETTOYAGE DES TISSUS

Les codes de nettoyage des meubles rembourrés se trouvent sur l'étiquette d'identification du fabricant. Suivez toujours les méthodes de nettoyage recommandées et faites un essai de tout produit sur une zone non apparente de tout tissu ou cuir grand teint. Ce plan de protection de Guardsman ne couvre aucun type de cuir qui n'est pas grand teint.

TYPES DE TISSU :	Couverts par ce plan de protection
Code de nettoyage « W » ou « WS » : les tissus affichant ce code de nettoyage peuvent être nettoyés à l'aide d'un produit nettoyant à base d'eau.	Oui
Code de nettoyage « S » ou « WS » : les tissus affichant ce code de nettoyage peuvent être nettoyés à l'aide d'un produit nettoyant à base de solvant.	Oui
Code de nettoyage « X » : les tissus affichant ce code de nettoyage peuvent uniquement être passés à l'aspirateur et aucun type de produit nettoyant ne peut être utilisé pour les nettoyer.	Non

CE QUI N'EST PAS COUVERT :

Ce Plan de protection n'offre ni service ni indemnité d'aucune sorte pour les éléments suivants :

En général

- Toute tache ou tout dommage qui ne sont pas spécifiquement mentionnés à la section intitulée «CE QUI EST COUVERT».
- Si les mesures énumérées à la section « EXIGENCES EN MATIÈRE D'ENTRETIEN » n'ont pas été prises.
- Toute accumulation de taches ou de dommages, incluant les accumulations de taches, de dommages ou de salissures qui se produisent avec le temps plutôt que lors d'un incident particulier.

Meubles et composantes inadmissibles

- Les meubles vendus « tels quels » et comportant des taches ou dommages avant la livraison.
- Les meubles prêts à assembler.
- Les articles propres au client.
- Les taches ou dommages sur le suède et les cuirs exotiques.
- Les taches ou dommages sur les cuirs en fleur sciée utilisés pour les coussins de chaise, les coussins de dossiers ou les appuie-bras.
- Les taches ou dommages sur les tissus de code de nettoyage « X » et les tissus et cuirs qui ne sont pas grand teint (tissus ou cuirs qui perdent leur couleur lorsqu'ils sont nettoyés selon les consignes de nettoyage du fabricant).
- Les composantes intégrées au meuble, comme les mécanismes d'horlogerie, les réfrigérateurs, l'éclairage ou autres composantes électriques qui ne sont pas comprises dans la section « CE QUI EST COUVERT ».

Problèmes quant à la qualité de fabrication

- La séparation d'une couture (une couture de rembourrage qui se découd ou se décolle), les déchirures dues à la tension (déchirure du rembourrage à un pouce et demi de la ligne de couture et qui y est parallèle) ou les défauts dans le tissu.
- La décoloration, perte ou changement de couleur
- La perte de la résilience de la mousse et (ou) de la résilience des ressorts (incluant l'empreinte du corps).
- Les craquelures et le décollement du cuir ou du vinyle.
- Les marques du cuir naturel incluant, mais sans y être limité, les cicatrices, les piqûres d'insectes, les marques de feu et les plis.
- Les dommages résultant de défauts dans les matières ou la main d'œuvre.

Environnements non domestiques

- Toute tache ou tout dommage survenus au cours de la livraison ou de l'installation ou avant que les meubles ne soient livrés à votre domicile.
- Toute tache ou tout dommage qui se produisent alors que le meuble ne se trouve pas dans votre lieu de résidence.
- Toute tache ou tout dommage qui se produit alors que le meuble est en entreposage ou déménagé vers ou de son lieu d'entreposage ou encore, entre deux résidences.
- Tout meuble qui est, ou a été, utilisé à des fins commerciales, institutionnelles ou locatives, incluant dans une garderie.

Entretien inapproprié ou mauvaise utilisation

- Taches ou dommages sur un meuble mal entretenu selon les dispositions de la garantie du fabricant.
- Taches ou dommages résultant d'une utilisation inappropriée ou d'une mauvaise utilisation, incluant l'utilisation du meuble à des fins pour lesquelles il n'a pas été conçu.
- Taches ou dommages causés par ou résultant de la moisissure et du mildiou.
- Taches ou dommages, incluant perte ou changement de couleur, causés par des méthodes de nettoyage autres que celles recommandées par le fabricant du meuble.
- Toute tache ou tout dommage causé par des animaux, à l'exception des taches de fluides corporels. Toutefois, la répétition de taches causées par les fluides corporels est considérée comme un événement prévisible et ne sera pas admissible au service.
- Taches ou dommages causés par des actes intentionnels généralisés.
- Taches ou dommages causés par des actes non intentionnels généralisés incluant, mais sans y être limités, les dommages causés par des coupures, déchirures, traces d'encre, de peinture, de crayon, de marqueur ou de stylo.
- Meubles qui montrent des signes d'infestation incluant, mais sans y être limités, les insectes, termites, blattes et rongeurs.

Usure causée par l'utilisation répétée (au fil du temps)

Dommages causés par une usure incluant, mais sans y être limitée, les éléments suivants :

- Éraflures ou autres abrasions de surface.
- Boulochage ou effilochage du tissu.

Divers

- Odeurs.
- Les taches ou dommages couverts par la garantie du fabricant ou par toute police d'assurance propriétaire, locataire ou autre.
- Les taches ou dommages causés par des problèmes de structure incluant, mais sans y être limité, les lucarnes, les toits ou la tuyauterie.
- Les taches ou dommages causés par la défektivité d'un appareil électroménager incluant, mais sans y être limité, les climatiseurs et les chauffe-eau.
- Les taches ou dommages causés par le feu, la fumée, les inondations ou toute autre catastrophe naturelle.
- Les taches ou dommages causés par le vol, le vandalisme ou résultant de tout autre acte illégal.
- Les taches ou dommages causés par un entrepreneur indépendant incluant, mais sans y être limité, le personnel d'entretien, les peintres ou tout autre réparateur ou entrepreneur.

LES OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE DE SERVICES EN VERTU DE CE CONTRAT S'APPUIENT UNIQUEMENT SUR LA BONNE FOI ET LA CRÉDIBILITÉ DU PRESTATAIRE (VALSPAR) ET NE SONT PAS GARANTIES PAR UNE POLICE D'ASSURANCE DE REMBOURSEMENT DE CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES. AUCUNE GARANTIE EXPRESSE D'ADAPTATION À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE NI GARANTIE EXPRESSE DE TOUTE AUTRE NATURE N'EST ACCORDÉE DANS CE DOCUMENT. PERSONNE N'EST AUTORISÉ À ASSUMER POUR LE COMPTE DE VALSPAR QUELQUE RESPONSABILITÉ QUE CE SOIT EN RAPPORT AVEC LA VENTE DE CE PLAN DE PROTECTION. LA DURÉE DE TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES EST LIMITÉE À UNE PÉRIODE DE CINQ ANS À COMPTER DE LA DATE DE LIVRAISON DU MEUBLE ORIGINAL. VOS DROITS EN VERTU DE CE CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES SONT VOS RECOURS EXCLUSIFS POUR TOUT DÉFAUT SOUS CE PLAN DE PROTECTION À SE CONFORMER À TOUTE GARANTIE EXPRESSE OU TACITE. VALSPAR NE SERA AUCUNEMENT RESPONSABLE, PAR DÉLIT CIVIL OU CONTRAT, D'UNE PERTE OU D'UN DOMMAGE, QU'IL SOIT DIRECT, CONSÉCUTIF OU ACCIDENTEL, SURVENANT PAR SUITE DU NON-RESPECT PAR VALSPAR DE TOUTE GARANTIE EXPRESSE OU TACITE.

Certains états ou certaines provinces n'autorisent pas de limites de durée d'une garantie tacite, de sorte que la limite ci-dessus peut ne pas s'appliquer à vous. Certains états ou certaines provinces n'autorisent pas d'exclusion ou de limites de dommages accidentels ou consécutifs, de sorte que la limite ou l'exclusion ci-dessus peut ne pas s'appliquer à vous. Ce contrat de prestation de services vous donne des droits légaux spécifiques et vous pouvez également avoir d'autres droits qui varient d'une juridiction à l'autre.

Vous avez le droit de retourner ce Plan de Protection pour recevoir le remboursement de son prix d'achat, dans les trente (30) jours suivant la date à laquelle il vous a été remis. À l'échéance de la période de trente (30) jours mentionnée ci-dessus, vous avez le droit de retourner le présent plan de protection (à condition que Guardsman ne soit pas en mesure d'offrir un entretien adéquat aux termes dudit plan) et de réclamer un remboursement intégral si vous réunissez les conditions suivantes : 1. Le magasin où vous avez effectué votre achat (« le magasin ») a fermé ses portes; 2. Le magasin n'offre plus d'articles fournis par Guardsman; 3. Le magasin a changé de propriétaire; ou 4. Le magasin a cessé de vendre des ameublements neufs depuis la date de votre achat.

RÈGLEMENTS PROVINCIAUX

RÉSIDENTS DU TEXAS SEULEMENT:

Les réclamations non résolues concernant un utilisateur enregistré ou les questions portant sur les règlements touchant les prestataires de contrats d'entretien et réparations peuvent être adressées au Department of Licensing and Regulation, P.O. Box 12157 Austin, Texas 78711 USA.

RÉSIDENTS DE CALIFORNIE SEULEMENT :

1. Valspar Corporation est le débiteur, le fournisseur et le vendeur. Valspar Industries LLC est l'administrateur du Plan.
2. Tout paiement découlant d'une indemnité selon ce Plan de protection est limité à 250 \$ par année.
3. Le contrat sera annulable par l'acheteur sous les conditions suivantes :

(A) À moins que le contrat ne prévoit une période plus longue, dans les 60 jours suivant la réception du contrat, ou s'il s'agit d'un contrat couvrant un véhicule motorisé usagé sans garantie du fabricant, un électroménager ou un produit électronique domestique, dans les 30 jours suivant la réception du contrat, le montant total payé sera remboursé par le vendeur à l'acheteur si l'acheteur fournit un avis écrit d'annulation à la personne spécifiée au contrat et si aucune demande de service n'a été faite en regard du contrat. Si une demande de service a été faite en regard du contrat soit dans les 60 jours suivant sa réception ou, s'il s'agit d'un contrat couvrant un véhicule motorisé usagé sans garantie du fabricant, un électroménager ou un produit électronique domestique, dans les 30 jours suivant la réception du contrat, un remboursement au pro rata, basé sur le temps écoulé ou sur une mesure objective d'utilisation, comme par exemple le kilométrage ou la valeur au détail d'un service accompli, à l'option du vendeur telle qu'indiquée dans le contrat, devra être effectué par le vendeur à l'acheteur si l'acheteur fournit un avis écrit d'annulation à la personne spécifiée au contrat et si aucune demande de service n'a été faite en regard du contrat.

(B) À moins que le contrat ne prévoit une période plus longue pour l'obtention d'un remboursement complet, dans les 60 jours après la réception du contrat ou, s'il s'agit d'un contrat couvrant un véhicule motorisé usagé sans garantie du fabricant, un électroménager ou un produit électronique domestique, dans les 30 jours suivant la réception du contrat, un remboursement au pro rata, basé sur le temps écoulé ou sur une mesure objective d'utilisation, comme par exemple le kilométrage ou la valeur au détail d'un service accompli, à l'option du vendeur telle qu'indiquée dans le contrat, devra être fait par le vendeur à l'acheteur si l'acheteur fournit un avis écrit d'annulation à la personne spécifiée au contrat et si aucune demande de service n'a été faite en regard du contrat. De plus, le vendeur peut facturer des frais d'annulation ou des frais administratifs, sans toutefois dépasser 10 % du prix du contrat de service ou vingt-cinq dollars (25 \$) selon l'éventualité la moins dispendieuse.

(C) Si l'achat du contrat de service a été financé, le vendeur peut prendre le remboursement payable à l'acheteur, au cessionnaire ou au prêteur officiel ou les deux.

4. Les obligations contenues dans ce Plan de protection sont soutenues par une politique de remboursement fournie par ACE American Insurance Company. Les demandes de service peuvent être présentées par téléphone en composant le 800 253-3957.

VALEUR DE PRIX D'ACHAT CONSEILLÉE : 1 000,00 \$US ou tel qu'indiqué sur votre reçu d'achat